



Documents conformes

Pièces d'identité acceptées

- Passeport (canadien ou étranger*)
- Permis de conduire
- Certificat de naissance
- Certificat de baptême
- Carte d'identité provinciale avec photo
- Certificat sécurisé de statut d'Indien (délivré le ou après le 15 décembre 2009)
- Carte de citoyenneté ou de résidence permanente du Canada
- Carte d'identité délivrée par une autorité canadienne ou américaine

Attention : Les cartes expirées ne sont pas acceptées. Les cartes d'assurance-maladie ne sont pas acceptées comme preuves d'identité.

Preuve de mariage

- Certificat de mariage
- Certificat de mariage étranger, avec traduction certifiée au besoin

Preuve de cohabitation*

- Les permis de conduire canadiens valides des deux personnes portant la même adresse et délivrés au moins un an avant la date de la retraite
- Un titre de propriété ou un document hypothécaire portant les noms des deux personnes et l'adresse du domicile actuel et délivré au moins un an avant la date de la retraite
- Une facture d'un service public ou un relevé d'impôt foncier portant les noms des deux personnes et l'adresse du domicile actuel et délivré au moins un an avant la date de la retraite

Note : Une preuve de cohabitation est exigée uniquement des personnes vivant en union de fait. Pour les personnes mariées, le certificat de mariage suffit.

Une preuve de séparation ou de divorce

- Une copie complète de l'accord de séparation ou du jugement de divorce (au Québec, le jugement de divorce est accompagné de « mesures accessoires »).
- En l'absence d'accord de séparation, soumettre une lettre indiquant les dates de début et de fin de la relation et précisant s'il y a ou non division des prestations au titre de votre régime de retraite de l'Université d'Ottawa (RRUO), signé et daté par vous.

Note : Ces documents visent à déterminer si votre régime de retraite de l'Université d'Ottawa est soumis à une division des prestations en cas de divorce ou de séparation pendant votre période d'adhésion au régime. Les membres du personnel ne sont pas toutes et tous concernés.

* Une traduction ou des renseignements supplémentaires pourraient vous être demandés; le cas échéant, l'équipe des régimes de retraite communiquera avec vous.